

gné revenir sur sa première décision ; mais, ayant su que ce prédicateur était chanoine honoraire d'un diocèse quelconque, elle a exigé que ce titre *seul* fut sur les avis que l'on devait afficher.

— Le pape vient de faire un acte qui a eu un grand retentissement. Il a fait promulguer par la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires une série d'instructions à propos de la démocratie chrétienne. Voici en deux mots ce qui a nécessité ces ordonnances.

Le Souverain-Pontife avait longtemps hésité à admettre le mot de démocratie chrétienne. En effet, ce mot exprime, en vertu de son étymologie, un concept qui est loin d'être théologique : le pouvoir réside dans le peuple et vient de lui. Mais enfin, vaincu par les instances venues de divers côtés, il crut plus sage de permettre le mot, tout en donnant de sages limites à la chose. L'encyclique *Graves de communi re*, tout en autorisant cette dénomination, la disait indifférente et lui donnait le sens d'action catholique de bienfaisance populaire ; ce n'était point la définition étymologique du mot de démocratie chrétienne. Mais le mot était lancé ; il devint vite un drapeau, et les démocrates chrétiens prétendirent tirer de ce mot ce qui pouvait étymologiquement s'y lire. Malgré des défenses formelles, le parti démocratique chrétien en Italie prenait les allures d'un parti politique. Il voulait la république ; et, pour y arriver plus sûrement, poussait de tous les côtés pour que le Souverain-Pontife révoquât le *non expedit*, c'est-à-dire la défense de prendre part aux élections politiques. De plus, la démocratie chrétienne, par ses groupements, ses journaux, tendait à être complètement autonome, et ne voulait point souffrir le joug de l'Œuvre des Congrès à laquelle le pape l'avait sagement attachée. Il y avait dans cette attitude un double danger. Celui d'une indépendance qui faisait échapper les démocrates chrétiens à l'autorité des évêques, et à la direction de ceux que le pape avait chargés de diriger le mouvement social catholique italien ; et celui de rendre l'Eglise d'Italie responsable des mouvements antidynas-